



# Décision SGA-DEC-2024-n°C Adhésion 2024 à PROSCITEC, Patrimoines et mémoires des métiers

### Direction de la culture – Service patrimoine

## Le Maire de Creil,

#### Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22;
- Vu la délibération n°33 du conseil municipal en date du 18 décembre 2018 autorisant l'adhésion à l'association **PROSCITEC**
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal;

#### Considérant

Que la Ville de Creil souhaite renouveler son adhésion à l'association PROSCITEC, Patrimoines et mémoires des métiers, pour l'année 2024;

#### Décide

Article 1 : De verser à l'association PROSCITEC, Patrimoines et mémoires des métiers, sis Z.I. La Pilaterie, Acticlub 1, Bâtiment G3, 1d rue des champs à Wasquehal (59291), une cotisation d'un montant de 105 € TTC pour l'année 2024 :

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis -14 rue Lemerchier - 80000 Amiens - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 22 Janvier 2024

Jean-Claude VILLEMAIN

Date de notification: 0 5 FEV. 2024

Date de publication sur le site de la Ville : 0 5 FEV. 2024

Hôtel de ville - place François Mitterrand - BP 76 - 60109 Creil cedex Tél. 03 44 29 50 00 / Fax. 03 44 29 50 02 / www.creil.fr / info@mairie-creil.fr